



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Hérault



ENVOYER UN EXEMPLAIRE

- **Centre de Formation d'Apprenti**

- **U.R.S.S.A.F**

- **Chambre de Métiers**
- **(44, Avenue Saint Lazare – Montpellier)**

- **Direction Départementale du Travail et de l'emploi**
- **(615, Bld d'Antigone – Montpellier)**

- **Apprenti**

- **Employeur**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Siège administratif : 44 avenue Saint-Lazare, CS 89026 - 34965 Montpellier Cedex 2 - ☎ : 04 67 72 72 00 - 📠 : 04 67 72 72 23
Antenne de Béziers : 218 rue Max Jacob, ZAC de Montimaran, CS 646 - 34536 Béziers Cedex - ☎ : 04 67 62 81 40 - 📠 : 04 67 62 81 41
Antenne de Clermont-Hérault : 23 avenue Raymond Lantôme - 34800 Clermont-Hérault - ☎ : 04 67 88 90 80 - 📠 : 04 67 88 90 84
Antenne de Lunel : Pôle Via Innova, 177 B avenue Louis Lumière, ZA Espace Littoral - 34400 Lunel - ☎ : 04 67 83 49 49 - 📠 : 04 67 83 49 44
Antenne de Sète : 19 quai d'Alger, Le Tanagra - 34200 Sète - ☎ : 04 99 57 21 05 - 📠 : 04 99 57 21 06
Internet : www.cma-herault.fr - Courriel : chambredeметiers@cma-herault.fr

CONSTATATION DE RUPTURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

ENTRE	L'EMPLOYEUR
Nom et prénom :	
Adresse ou cachet :	Téléphone :
N°SIRET :	
ET	L'APPRENTI(E)
Nom et prénom :	

Contrat du : _____ **au** _____ **Durée :** _____ **mois**

Il est mis fin au contrat d'apprentissage susvisé : _____

La date d'effet de la rupture est : _____ le dernier jour rémunéré est : _____

CETTE RUPTURE RESULTE :

- D'une résiliation au cours de la période d'essai (2 premiers mois).
- D'une résiliation après la période d'essai motivé par :
 - Liquidation judiciaire (1).
 - Appel sous les drapeaux (1).
 - Inaptitude physique de l'employeur (1).
 - Autre (préciser).
- D'une résiliation après la période d'essai par accord exprès et bilatéral des deux parties.
 - Suite à la réussite aux examens.
 - A l'initiative conjointe des parties (commun accord).
 - Faisant suite à la demande écrite du jeune (joindre impérativement ce courrier) (1).
 - Suite à (préciser) (1).
- Sur décision du Conseil des Prud'homme (1).

A DEFAUT DE PIECES JUSTIFICATIVES, LA RUPTURE DU CONTRAT SERA CONSIDEREE COMME RESULTANT D'UN COMMUN ACCORD DES PARTIES A LEUR INITIATIVE CONJOINTE, ENTRAINANT LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE L'AIDE A L'EMBAUCHE.

Fait à _____, le _____

Signature de l'employeur.

Signature de l'apprenti(e).

Signature et identité du représentant légal.
(si apprenti mineur)

Nom :

Prénom :